



Concours

JE SUIS SEPT-ÎLES

-1^{er} juin au 24 août inclusivement-

1. DESCRIPTION

Les citoyens de Sept-Îles sont invités à nous faire parvenir leurs plus belles photos de Sept-Îles, toutes catégories confondues, que ce soit un magnifique coucher de soleil sur la plage Monaghan, un visage aimé, une passion sportive, un intérêt particulier ou encore un paysage à couper le souffle. Un court texte peut accompagner la photographie soumise, mais demeure facultatif. Celui-ci peut être une anecdote, un poème ou tout simplement un texte explicatif. L'objectif est d'utiliser l'outil photo pour faire vivre Sept-Îles pour vous. La participation est gratuite.

2. OBJECTIFS

- Parce qu'il est prouvé que les gens d'ici peuvent avoir une influence sur nos futurs visiteurs, le but est de faire une place aux résidents dans la promotion de Sept-Îles auprès de touristes potentiels ;
- Faire participer la population et accentuer leur sentiment d'appartenance envers leur municipalité ;
- Mettre de l'avant la beauté du territoire, et cela, de plusieurs points de vue;
- Retour de la campagne *Ambassadeur*.

3. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse exclusivement aux citoyens de Sept-Îles. En sont cependant exclus: les employé(e)s de Tourisme Sept-Îles (et leur famille

immédiate) ainsi que les membres du conseil d'administration (et leur famille immédiate).

4. TERRITOIRE

Toutes les photographies participantes doivent avoir été prises sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, soit de la Rivière au Bouleau à l'Est jusqu'à la limite Ouest du district de Gallix.

5. ATTESTATION

Chaque participant(e) atteste être l'auteur(e) et l'unique titulaire des droits sur les photographies présentées, avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant éventuellement sur les photos et dégage Tourisme Sept-Îles de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication ou l'exposition de ses photos.

6. EXIGENCES TECHNIQUES

En fonction des normes décrites ci-dessous, **seules les photos, en couleur ou en noir et blanc** sont acceptées dans ce concours. **Les diapositives et les photographies papier ne sont pas admises.**

La photographie doit être envoyée en format électronique et numérique de bonne qualité à l'adresse comm@tourismeseptiles.ca. Dans le courriel, indiquez soigneusement les renseignements suivants :

- Votre nom et prénom;
- Votre numéro de téléphone;
- Votre adresse électronique;
- Une courte anecdote ou bien un texte explicatif à propos de votre photographie, si vous le désirez.

7. INSCRIPTION ET DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite pour participer est fixée au **mercredi 24 août 2011**. Les photographies doivent absolument être envoyées à l'adresse courriel comm@tourismeseptiles.ca.

8. PRIX ET PUBLICATION

Une photographie sera tirée au sort chaque mercredi à partir du 8 juin, et cela, jusqu'au 24 août. Les gagnants se verront remettre une paire de billet pour une excursion sur l'île Grande-Basque. Certaines photos reçues seront publiées sur la page Facebook de Tourisme Sept-Îles, sur le blogue *Fièremment Sept-Îles* ainsi que sur notre site Internet. Quelques photographies pourraient même être choisies pour une campagne publicitaire future.

9. DROITS ET RESPONSABILITÉS

Tourisme Sept-Îles, la Ville de Sept-Îles ainsi que les organismes municipaux se réservent le droit de publier, d'exposer et d'utiliser en tout temps et sans compensation monétaire, les photographies reçues, dans diverses publications et/ou médias électroniques à des fins promotionnelles. En dehors de ces autorisations inhérentes à la participation au concours, ils s'engagent à ne pas utiliser les photos reçues à d'autres fins sans l'accord préalable de leurs auteur(e)s. Tourisme Sept-Îles, la Ville de Sept-Îles et les organismes municipaux s'engagent également à faire mention, de la façon la plus appropriée possible, du nom de l'auteur(e) de chaque image publiée ou exposée sous sa responsabilité. Tous les soins nécessaires seront apportés à la manipulation des photographies.

10. ACCEPTATION DES RÉGLEMENTS

La participation à ce concours implique que les participants ont lu et compris les règlements et en acceptent les conditions. Ils consentent à ce que les documents fournis fassent partie de ce concours et demeurent à la disponibilité de Tourisme Sept-Îles, de la Ville de Sept-Îles et des organismes municipaux. Les envois et photos ne répondant pas à l'une ou l'autre des exigences de ces règlements ne seront pas considérés.